

3°/ Contrat de travail CUI/CAE

Après présentation de la situation des emplois par le maire et débat du conseil municipal, l'assemblée a pris la décision suivante :

Renouvellement du contrat CUI/CAE de Thibaut Rodrigues pour une durée de 22 heures hebdomadaires.

Embauche d'Enzo FASSA en CUI pour une durée de 26h/ semaine au 1^{er} mars 2016.

4°/ Demande subvention ADMR

Après présentation de la situation de l'ADMR fusionnée en 39 communes allant du Teil à Aubenas et constatant que cette nouvelle organisation n'est pas satisfaisante, la subvention demandée par cette structure est refusée.

5°/ Avancement des travaux

Projet cour de l'école : Les travaux sont réalisés par notre agent technique (murs du préau).

La municipalité a profité de la période de vacances pour avancer sur ce projet. Une équipe de 3 salariés a procédé au percement du mur de la cour de l'école.

Logement de la placette : Là aussi les travaux ont débuté. Les poutres du plafond ont commencé à être posées.

6°/ Divers :

- Plan de recollement eau potable : Le document attendu a été remis par l'entreprise CBM.
- Tarif cantine : le tarif reste à 3[€]50 jusqu'à la rentrée scolaire 2016.
- Journée camping-caristes : un WE de rencontre des camping-caristes de Rhône Alpes sera organisé à Aubignas le 8, 9 et 10 avril 2016 par l'association Camping Car Club Rhône-Alpes. Des animations seront proposées le samedi et le dimanche en association avec la municipalité.
- Aide de la mairie à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie
La délibération permettant à la mairie d'aider des particuliers à financer l'achat et l'installation de récupérateurs d'eau n'étant plus valide, le conseil municipal a voté la reprise de cette aide selon les mêmes conditions :
Volume minimum 3m³
Subvention de 20% de la dépense avec un plafond maximum de 250 €.
Délibération adoptée à 10 voix sur 11
- Remise des diplômes de la formation premiers secours.
La remise des diplômes aux stagiaires de la formation aura lieu le vendredi 4 mars à 19 h salle le Préau.
- Logement ALVR : La convention avec l'ALVR arrive à terme le 30 juin 2016.
La municipalité récupère donc le logement avec son locataire à partir de cette date et il conviendra de rédiger un bail sur ce logement.

Prochain conseil : le vendredi 11 ou 18 mars 2016 à 20H30.

La date précise sera communiquée ultérieurement.